

Projet de réponse de la délégation britannique à la recommandation 54 de l'Assemblée de l'UEO sur l'association de la Grande-Bretagne à la politique énergétique des Six (Londres, 18 mai 1961)

Légende: Le 18 mai 1961, dans le cadre des débats sur les rapports futurs entre la Grande-Bretagne et l'Europe des Six, le secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) communique un projet de réponse de la délégation britannique à la recommandation 54 de l'Assemblée sur l'association de la Grande-Bretagne à la politique énergétique des Six. Le document rappelle la collaboration du gouvernement britannique avec la Haute Autorité de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) au sein d'un groupe de travail de l'énergie formé par le Comité du charbon du Conseil permanent d'association. Le Conseil souligne que l'élaboration d'une politique énergétique coordonnée dépend, dans une large mesure, de la suite qui aura été donnée à une éventuelle demande d'adhésion du Royaume-Uni aux Communautés européennes et que la sécurité économique repose fondamentalement sur un approvisionnement adéquat en énergie.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Note du Secrétaire général. Recommandation No 54 de l'Assemblée. Londres: 18.05.1961. C (61) 77. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux).<http://www.anlux.lu>. Western European Union Archives. Secretariat-General/Council's Archives. 1954-1987. Organs of the Western European Union. Year: 1963, 05/02/1963-26/02/1965. File 202.425.2. Volume 1/1 .

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/projet_de_reponse_de_la_delegation_britannique_a_la_recommandation_54_de_l_assemblee_de_l_ueo_sur_l_association_de_la_grande_bretagne_a_la_politique_energetique_des_six_londres_18_mai_1961-fr-9d55abeb-13ff-44c0-80a8-e144e0c95c75.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. CONFIDENTIEL

Original anglais

C (61) 77

Exemplaire n° *S7*

18 mai 1961

NOTE DU SECRETAIRE GENERAL

Recommandation n° 54 de l'Assemblée

Le Secrétaire général a l'honneur de communiquer ci-joint un projet de réponse proposé par la délégation du Royaume-Uni à la Recommandation n° 54 de l'Assemblée sur l'association de la Grande-Bretagne à la politique énergétique des Six (cf. CR (61) 12, III, 3).

Le projet en question a été examiné par le Groupe de travail lors de sa réunion du 18 mai 1961.

Les délégations sont priées de faire connaître leur accord éventuel au Secrétariat général à leur plus prompt convenance.

S.F.

9, Grosvenor Place
Londres S.W.1.

U.E.O. CONFIDENTIEL

U.E.O. CONFIDENTIEL

C (61) 77

Projet de réponse à la
Recommandation n° 54 de l'Assemblée

Le Conseil a pris connaissance avec le plus grand intérêt de la Recommandation n° 54 sur l'association de la Grande-Bretagne à la politique énergétique des Six. Il estime avec l'Assemblée qu'un approvisionnement adéquat en énergie constitue une base fondamentale de la sécurité économique et de l'élévation du niveau de vie.

Le Gouvernement britannique collabore déjà avec la Haute Autorité de la C.E.C.A. au sein du Groupe de travail de l'énergie formé par le Comité du charbon du Conseil permanent d'association. L'Assemblée comprendra que l'élaboration d'une politique coordonnée en matière énergétique, ainsi que des modalités juridiques et techniques qui doivent la régir, dépendra pour une large mesure de la suite qui aura été donnée à la Recommandation n° 53 sur l'accession de la Grande-Bretagne aux Communautés des Six. Comme l'indique la réponse du Conseil à la Recommandation n° 53 de l'Assemblée, cette question fait actuellement l'objet d'un examen approfondi. Le Conseil étudiera avec la même attention le problème posé par la présente Recommandation.

U.E.O. CONFIDENTIEL